



n°162 - 2024

Analyses et synthèses

# La situation des assureurs soumis à Solvabilité II en France fin 2023



## SYNTHÈSE GÉNÉRALE

### **La collecte nette en assurance-vie (hors épargne retraite et assurance-décès) est légèrement négative en 2023 (-2,3 Milliards d'euros) sous l'effet de l'accélération des rachats.**

La collecte brute tous supports s'élève à 126,9 milliards d'euros en 2023 (cf. Graphique 1), soit +1,8 % par rapport à 2022, portée par la collecte sur les supports en euros qui s'établit à 72,9 milliards d'euros (+2,7 milliards d'euros / +3,8 %). La collecte sur les supports en unités de compte baisse légèrement à 54,0 milliards d'euros (-0,4 milliards d'euros / -0,7 %), après une année 2022 exceptionnelle. Bien que la collecte brute en 2023 soit la deuxième année de collecte la plus élevée depuis le début de la série en 2011<sup>1</sup>, sa progression reste inférieure à celle des rachats qui augmentent de 16 % (+11 milliards d'euros) en 2023, en raison d'une forte accélération au premier semestre (+24,4 % au premier semestre par rapport à la même période en 2022) (cf. Graphique 2). Au total, les supports rachetables en assurance-vie enregistrent une légère décollecte nette de -2,3 milliards d'euros en 2023 après une collecte nette positive en 2022 (8,4 milliards d'euros).

La progression des rachats peut s'expliquer par la conjoncture économique (l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et du coût de financement des prêts immobiliers) ainsi que par la concurrence des dépôts bancaires à terme pour lesquels les taux servis ont augmenté. Néanmoins, le ratio moyen rachats/primes reste contenu en 2023 et nettement inférieur au pic observé en 2012 (75 %). Les sinistres (45 milliards d'euros) augmentent plus modérément (+ 1,5 milliard d'euros ; soit +3 % sur toute l'année et en moyenne +3 % par an depuis 2011) sous l'effet notamment du vieillissement de la population (c. Graphique 3).

La situation des supports euros contraste avec celle des supports UC. En effet, la décollecte nette sur les supports euros d'un montant de -33,4 milliards d'euros accélère en 2023 (-3,5 milliards d'euros), en raison de la hausse des rachats sur ce support (+5,2 milliards d'euros, +9 %) par rapport à 2022. La collecte nette des supports UC reste positive (31,1 milliards d'euros en 2023) en dépit d'une progression des rachats (+6,3 milliards d'euros, +41 %) mais recule de 18 % après une année exceptionnelle en 2022 (cf. Graphique 5). Les supports en unités de compte tirent également leur dynamisme des arbitrages qui leur sont largement favorables (cf. Graphique 4), avec un transfert en 2023 d'un montant de 5,1 milliards d'euros.

### **L'activité d'assurance non vie progresse significativement en 2023.**

Les primes acquises d'assurance non vie en affaires directes ont augmenté de 5,9 % entre 2022 et 2023 et les sinistres d'assurance non vie en affaires directes ont augmenté de 3,9 % sur la même période (cf. Tableau 2). Ces hausses s'inscrivent dans une tendance de long terme : entre 2018 et 2023, les primes ont augmenté de 29 % et les sinistres de 35 % (cf. Graphique 6). Les primes de réassurance non vie continuent également leur progression (+2,0 % entre 2022 et 2023), mais le montant des sinistres acceptés en réassurance marque un premier recul après plusieurs années d'augmentation. La hausse du montant des primes en affaires directes s'observe sur la totalité des lignes d'activité entre 2022 et 2023 (cf. Tableau 3). Pour ce qui est des sinistres en affaires directes, ils augmentent pour la plupart des lignes d'activité, mais une légère diminution (- 0,3 %) est observée pour l'assurance automobile (cf. Tableau 4). L'activité santé en affaires directes progresse quant à elle de manière équivalente en termes de primes et de sinistres (+6,1 % pour les primes et les sinistres de frais médicaux).

---

<sup>1</sup> 129 milliards d'euros en 2021

Le ratio combiné de l'ensemble des lignes d'activité non vie s'établit à 98,1 % fin 2023, alors qu'il était de 99,6 % fin 2022 (cf. Graphique 7). Cette amélioration, que l'on observe également sur le ratio combiné non vie hors santé, (101 % fin 2023 contre 103 % fin 2022) est notamment portée par l'assurance automobile. En effet, cette ligne d'activité a un poids significatif dans l'assurance non vie, or elle a vu le montant de ses primes augmenter contrairement à celui de ses sinistres entre 2022 et 2023. Le ratio combiné des frais médicaux, qui représentent 72,4 % des primes de la santé non vie en 2023 (et 79,6 % des sinistres) s'améliore également : il s'établit à 100,6 % fin 2023, après 101,1 % fin 2022.

### **Le coût des sinistres d'incendies et autres dommages aux biens est en nette progression depuis début 2018, porté par l'inflation et par la répétition de catastrophes naturelles.**

Le coût des sinistres d'incendies et autres dommages aux biens est passé de 10,7 milliards d'euros en 2018 à 16,9 milliards d'euros en 2023, soit une augmentation de 58 % en 5 ans (cf. Graphique 8 et Tableau 5). Cette ligne d'activité regroupe tout dommage subi par des biens matériels à la suite de divers événements tels qu'un vol, un incendie, une explosion, une tempête, une chute de grêle, un gel, un affaissement de terrain ou une catastrophe naturelle<sup>2</sup>. La hausse des prix constatée depuis début 2021 (cf. Graphique 9) est venue gonfler le montant des remboursements liés aux dommages aux biens, notamment entre 2021 et 2022. En juin 2023, des émeutes et des violences urbaines ont généré des sinistres évalués à 793 millions d'euros, selon le bilan dressé par la mission d'information du Sénat. Mais surtout, les catastrophes naturelles sont de plus en plus fréquentes et coûteuses ces dernières années. Les sinistres liés aux catastrophes naturelles ont plus que doublés depuis 2018, atteignant 3,3 milliards d'euros en 2023 (cf. Graphique 10), pire année observée depuis 1999. Une mission, confiée à trois experts par le Ministre de l'Économie et par le Ministre de la Transition Écologique, a fourni des pistes de changements à opérer en termes de prévention, de tarification et d'assurabilité de ces événements<sup>3</sup>. Ces changements s'inscrivent dans un défi global d'adaptation au changement climatique. Dans ce contexte, le ministère de l'Économie a décidé une augmentation de la surprime « catastrophe naturelle » appliquée aux contrats d'assurance auto, habitation, et biens professionnels, à partir du 1er janvier 2025.

### **L'allocation de l'actif des assureurs a peu évolué au 2<sup>ème</sup> semestre 2023.**

Les placements des organismes d'assurance français s'élèvent à 2 582 milliards d'euros en valeur de marché fin 2023, en hausse de 1,9 % par rapport au semestre précédent (2 534 milliards d'euros) et en hausse de 4,5 % par rapport à fin juin 2022 (2 471 milliards d'euros). Ceci reflète en partie des effets de valorisation liés à la baisse des taux d'intérêt entre ces dates et à la hausse des marchés d'actions.

Après les évolutions importantes de certaines classes d'actifs au cours de l'année 2022 en raison de la remontée des taux et de la volatilité sur les marchés actions, l'allocation observée sur les actifs des assureurs à la fin de l'année 2023 diffère peu de celle de fin juin 2023. Les obligations souveraines représentent 20 % des placements après mise en transparence, les obligations du secteur financier 27 % et les obligations des sociétés non financières 11 % (contre respectivement 21 %, 26 % et 11 %) (cf. Graphique 13).

Les assureurs continuent par ailleurs de privilégier des contreparties principalement situées en France ou dans la zone euro (cf. Graphique 14). Une telle stratégie d'allocation d'actifs leur permet de disposer d'une part très importante d'actifs liquides et de bonne qualité (45 %) (cf. Graphique 15).

<sup>2</sup> Au sens de l'INSEE, une catastrophe naturelle est caractérisée par l'intensité anormale d'un agent naturel (inondation, coulée de boue, tremblement de terre, avalanche, sécheresse...) lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

<sup>3</sup> [Rapport final Mission assurance climat-020424.pdf](#)

Avec le retour de l'inflation et la remontée des taux, les assureurs ont par ailleurs accru leur trésorerie et leurs dépôts bancaires (cf. Graphique 16).

Du fait de la légère baisse des taux d'intérêt au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023, les obligations sont en situation de moins-value latente de l'ordre de seulement -4 % en moyenne à la fin de l'année 2023 contre -8 % à la fin d'année 2022. Des plus-values latentes sont toujours constatées sur les actions (+32 %) et l'immobilier (+25 %) (contre respectivement 30 % et 33 %) (cf. Graphique 17).

Par ailleurs, le niveau plus élevé des taux d'intérêt par rapport à la période de taux bas permet aux assureurs de réinvestir le nominal des obligations acquises pendant cette période et arrivées à maturité sur des titres offrant des rendements plus élevés. L'amélioration du rendement du portefeuille est progressive à mesure que de nouveaux titres remplacent ceux qui ont été acquis ces dernières années. Ainsi, la part des encours dont les coupons sont compris entre 3 % et 4 % augmente significativement (+3 points passant de 9 % à 12 %) entre fin 2022 et fin 2023 au détriment des autres coupons, notamment les coupons inférieurs à 2 % dont la part n'augmente plus (cf. Graphique 18).

### **Le taux de couverture du Capital de Solvabilité Requis (CSR) évolue différemment selon le type d'organisme entre 2022 et 2023 et est globalement stable pour l'ensemble des organismes.**

Le ratio de solvabilité de l'ensemble des organismes d'assurance s'établit à 249 % en 2023. Il est en légère diminution au 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2023, mais relativement stable pour l'ensemble de l'année puisqu'il s'établissait à 247 % en 2022 (cf. Graphique 19). Toutefois, la situation diffère selon le type d'organisme : les organismes vie et mixtes voient leur ratio de solvabilité augmenter entre 2022 et 2023 de 12 points de pourcentages, alors que les organismes non vie voient leur ratio de solvabilité baisser de 6 points de pourcentages (cf. Graphiques 20 et 21). Les bancassureurs, qui regroupent des organismes d'assurance vie et mixtes ainsi que des organismes d'assurance non vie, ont vu leur ratio de solvabilité augmenter de 10 points de pourcentage entre 2022 et 2023, du fait de la forte prépondérance de l'activité vie.

L'augmentation du ratio de solvabilité des organismes vie et mixtes est portée par le numérateur : les fonds propres éligibles à la couverture du CSR augmentent de 6,7 milliards d'euros entre 2022 et 2023, alors que le CSR n'augmente que de 500 millions d'euros environ (cf. Graphique 22). C'est en particulier la réserve de réconciliation qui augmente entre 2022 et 2023 pour les organismes vie et mixtes, sa part dans les fonds propres étant passée de 69 % en 2022 à 72 % en 2023 (cf. Compléments techniques). L'augmentation du ratio de solvabilité des bancassureurs est quant à elle portée par le dénominateur : le CSR diminue de 4,4 % entre 2022 et 2023, alors que les fonds propres diminuent de seulement 0,3 %. C'est le risque de marché, constituant l'un des modules du CSR, qui a significativement diminué pour les bancassureurs (- 2,7 milliards d'euros entre 2022 et 2023). En ce qui concerne les organismes non vie, la dégradation du ratio de solvabilité est induite par le CSR, qui augmente plus fortement (3,2 %) que les fonds propres (1,2 %) entre 2022 et 2023. L'augmentation du CSR des organismes non vie est due à une hausse du risque de souscription entre 2022 et 2023, liée à la hausse des provisions et de la sinistralité. Ce montant, qui intervient dans le calcul du CSR agrégé sur tous les organismes en tant que module « souscription non-vie », est passé de 15,4 milliards d'euros en 2022 à 17,5 milliards d'euros en 2023.

### **Étude réalisée par la direction d'étude et d'analyse des risques de l'ACPR<sup>4</sup>.**

---

<sup>4</sup> Ont contribué à cette étude : Frédéric Ahado, Vladimir Azzopardi, Mylène Carreira, Laure Chantrelle et David Ly

## SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS .....	6
Activité des principaux organismes d'assurance agréés en France .....	7
1. Activité vie .....	7
2. Flux nets en assurance-vie .....	7
3. Activité non vie .....	10
4. Focus : augmentation de la sinistralité sur la ligne d'activité <i>Incendie et autres dommages aux biens</i> .....	12
Bilan des principaux organismes d'assurance agréés en France .....	14
1. Structure du bilan .....	14
1.1 Composition de l'actif .....	14
1.2 Composition du passif .....	15
2. Provisions techniques .....	15
3. Placements .....	16
4. Focus : Amélioration des valorisations et des revenus des placements .....	18
Solvabilité des principaux organismes d'assurance agréés en France .....	19
1. Capital de solvabilité requis (CSR) .....	19
2. Évolution des fonds propres et du Capital de Solvabilité Requis selon le type d'organismes .	21
Glossaire .....	22
Périmètre de l'étude .....	22
Compléments techniques .....	22

## CHIFFRES CLÉS



Taux de couverture moyen du CSR :

**249%** fin 2023 après **247%** fin 2022



Organismes vie et mixtes (hors bancassureurs) :

**229%** fin 2023 après **217%** fin 2022



Organismes non vie (hors bancassureurs) :

**281%** fin 2023 après **287%** fin 2022



**2 582 milliards €**

de placements au 31/12/2023



**20%** en obligations souveraines

*Après mise en transparence des OPC*



**27%** en obligations du secteur financier

*Après mise en transparence des OPC*



**11%** en obligations de sociétés non financières

*Après mise en transparence des OPC*



ACTIVITE VIE



**+5,2 %** de primes en affaires directes entre 2022 et 2023



**-33,4 Milliards €** de collecte nette sur les supports en euros en 2023



**+31 Milliards €** de collecte nette sur les supports en unités de compte en 2023



ACTIVITE NON VIE



**+5,9 %** de primes en affaires directes entre 2022 et 2023



**98,1 %** : Ratio combiné net non vie fin 2023

# Activité des principaux organismes d'assurance agréés en France

## 1. Activité vie

Tableau 1 Primes acquises et prestations en assurance-vie, en milliards d'euros

	2022	2023	Taux de croissance 2023 / 2022
<b>Primes vie</b>			
Affaires directes	144,0	151,5	+5,2 %
Réass. acceptée	21,3	20,0	-6,4 %
<b>Prestations vie</b>			
Affaires directes	127,2	149,2	+17,3 %
Réass. acceptée	19,8	25,5	+29,0 %

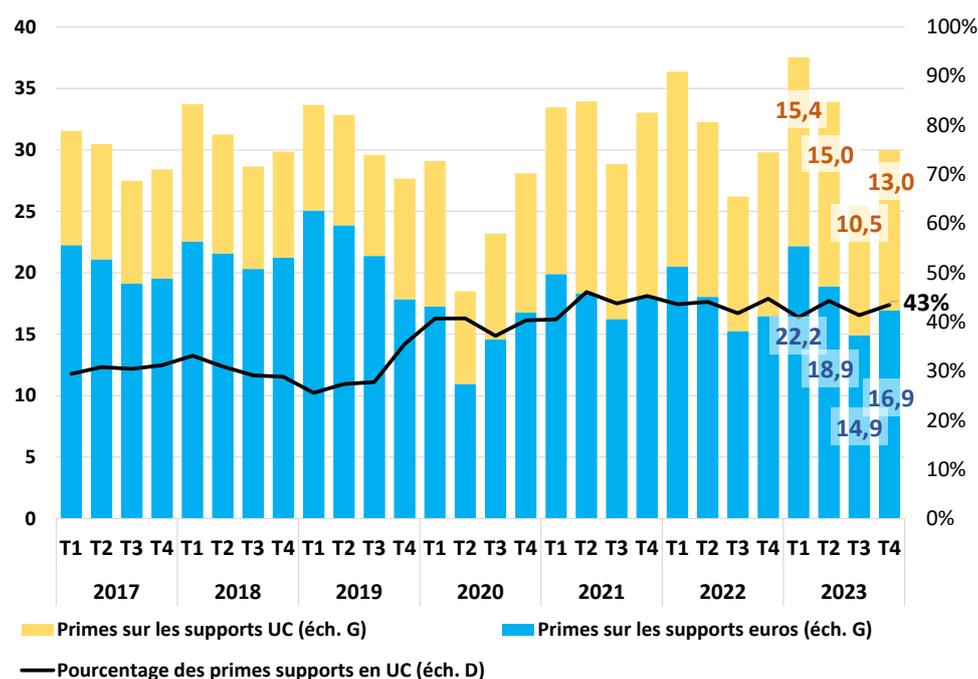
Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.

Note : activité globale d'assurance-vie y compris assurance-décès, épargne retraite contrairement aux graphiques suivants (contrats d'assurance-vie rachetables hors assurance-décès, épargne retraite et organismes soumis à la collecte hebdomadaire sur les flux d'assurance-vie).

Source : ACPR

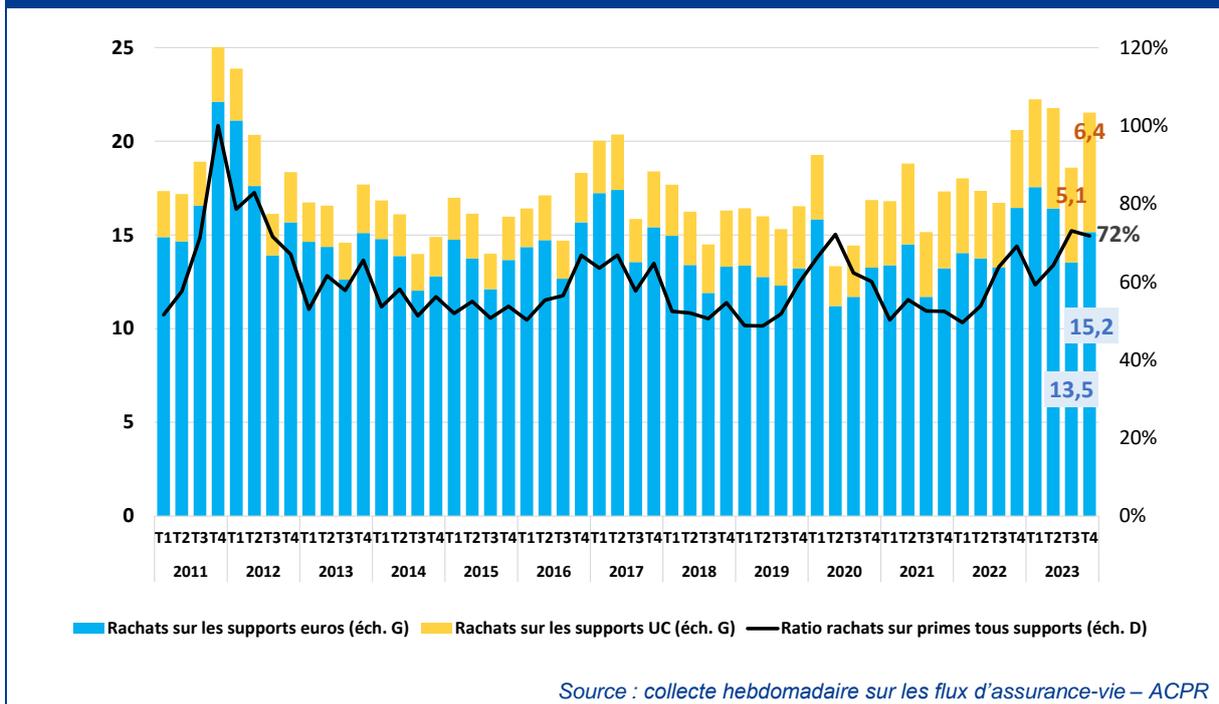
## 2. Flux nets en assurance-vie

Graphique 1 Collecte brute trimestrielle, en milliards d'euros

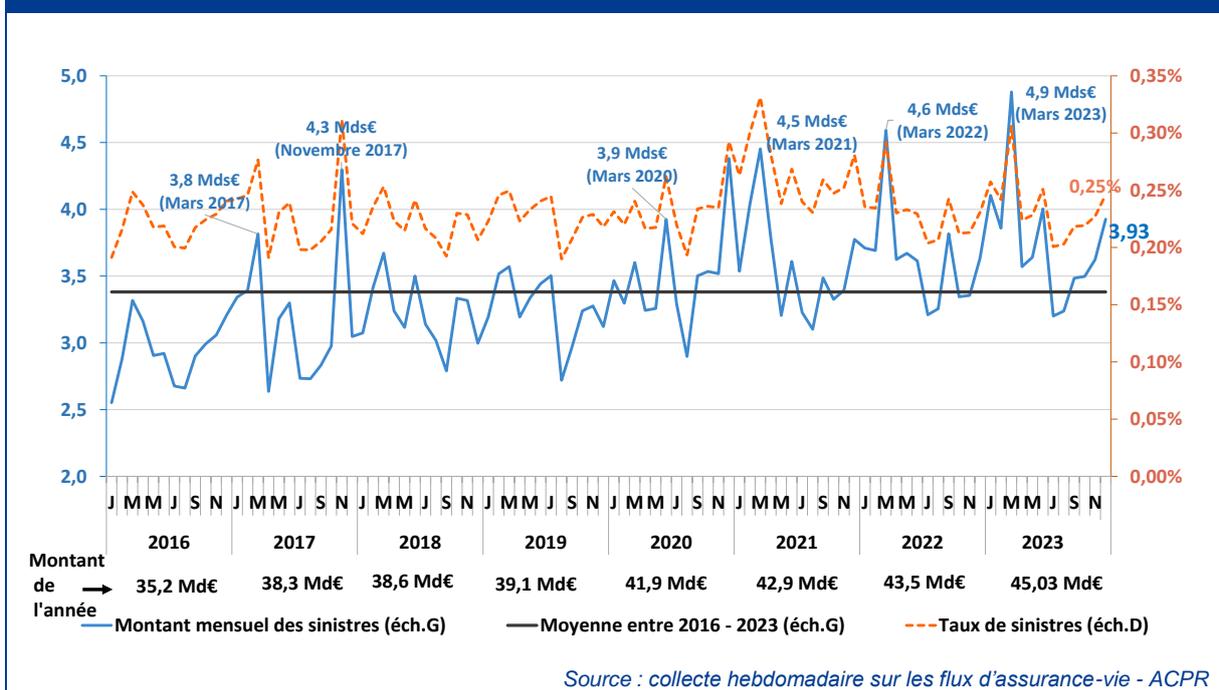


Source : collecte hebdomadaire sur les flux d'assurance-vie - ACPR

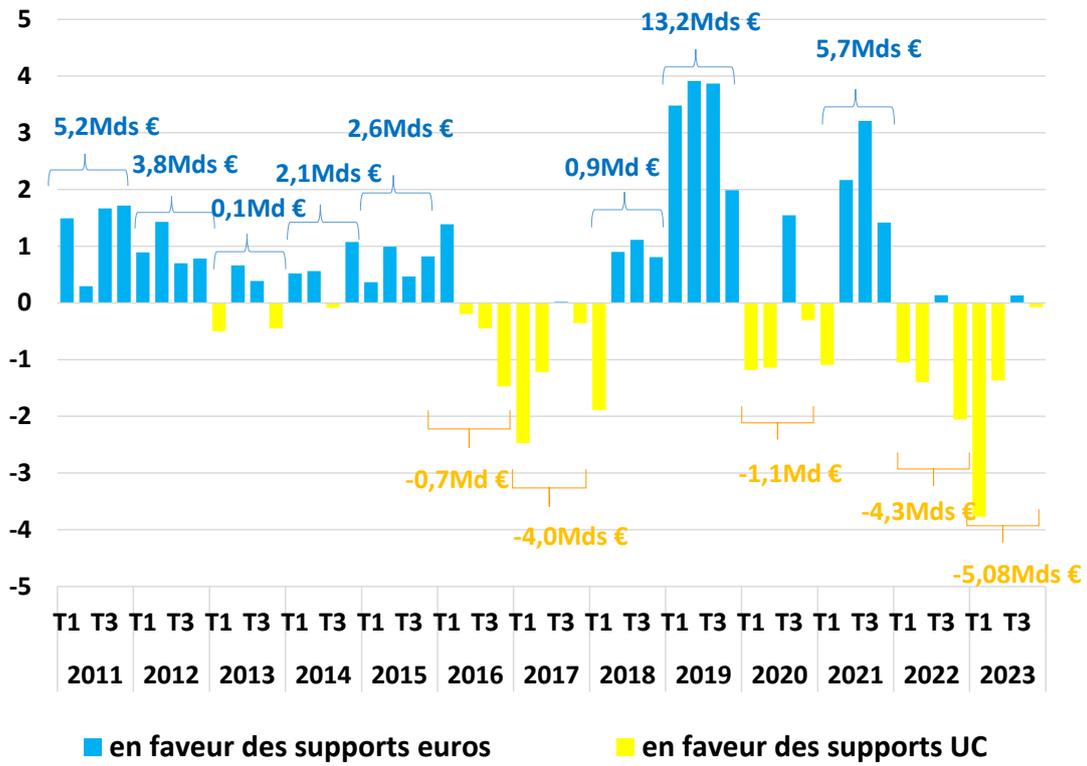
**Graphique 2 Rachats trimestriels, en milliards d'euros**



**Graphique 3 Montant mensuel des sinistres tous supports, en milliards d'euros**

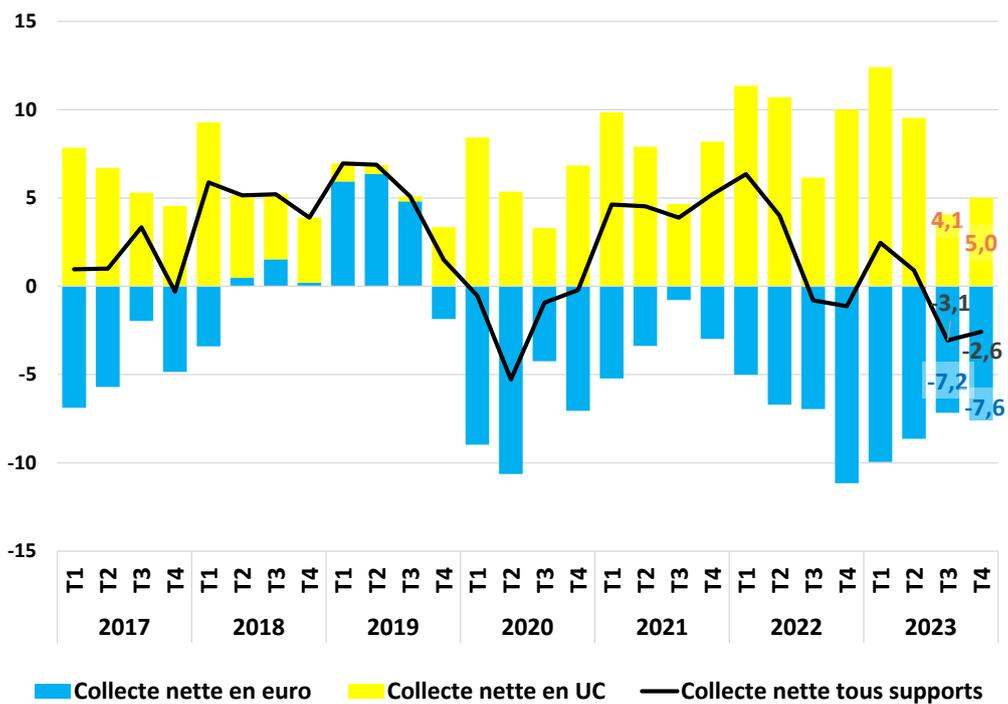


**Graphique 4 Arbitrages nets trimestriels, en milliards d'euros**



Source : collecte hebdomadaire sur les flux d'assurance-vie - ACPR

**Graphique 5 Collecte nette trimestrielle, en milliards d'euros**



Source : collecte hebdomadaire sur les flux d'assurance-vie - ACPR

### 3. Activité non vie

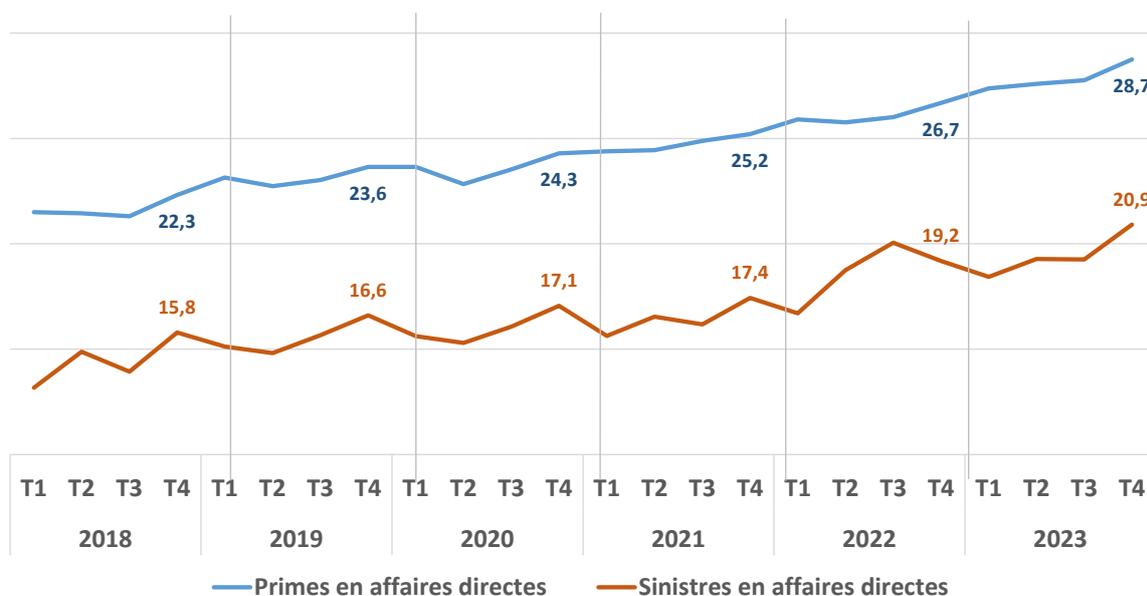
**Tableau 2 Primes acquises et sinistres en assurance non vie, en milliards d'euros**

	2022	2023	Taux de croissance 2023 / 2022
<b>Primes non-vie</b>			
Affaires directes	105,2	111,5	+5,9 %
Réassurance acceptée	34,2	34,9	+2,0 %
<b>Sinistres non-vie</b>			
Affaires directes	75,0	77,9	+3,9 %
Réassurance acceptée	27,7	26,1	-5,8 %

*Note* : les montants sont calculés sur les données annuelles de la population trimestrielle.

Source : ACPR

**Graphique 6 Évolution des primes acquises et des sinistres en affaires directes de l'assurance non-vie, en milliards d'euros**



*Périmètre* : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.

*Note* : les montants de fin d'année sont calculés sur les données annuelles de la population trimestrielle.

Source : ACPR

**Tableau 3 Primes acquises en affaires directes, par lignes d'activités de l'assurance non vie, en millions d'euros**

	Primes acquises en affaires directes			
	2022	2023	Variation	
Assurance maladie	8 317	8 742	425	5,1 %
Rentes Santé non vie	311	291	-20	-6,5 %
<b>Ensemble des lignes d'activité santé vie</b>	<b>8 628</b>	<b>9 033</b>	<b>405</b>	<b>4,7 %</b>
Frais médicaux	30 192	32 031	1840	6,1 %
Protection du revenu	11 854	12 575	722	6,1 %
Indemnisation des travailleurs	226	270	44	19,4 %
<b>Ensemble des lignes d'activité santé non vie</b>	<b>42 271</b>	<b>44 876</b>	<b>2 605</b>	<b>6,2 %</b>
Assurance auto (RC + dommages)	22 991	23 981	990	4,3 %
Incendie et dommages aux biens	21 089	22 549	1460	6,9 %
Responsabilité Civile (= RC) générale	8 794	9 432	638	7,3 %
Pertes pécuniaires diverses	3 407	3 551	144	4,2 %
Assistance	2 391	2 581	189	7,9 %
Protection juridique	1 649	1 759	110	6,7 %
Assurance-crédit et cautionnement	1 793	1 867	74	4,2 %
Assurance marit., aér. et transport	851	880	29	3,4 %
<b>Ensemble des lignes d'activité Non Vie Hors Santé (= NVHS)</b>	<b>62 964</b>	<b>66 600</b>	<b>3 636</b>	<b>5,8 %</b>

*Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.*

*Note : les montants sont calculés sur les données annuelles de la population trimestrielle.*

Source : ACPR

**Tableau 4 Sinistres en affaires directes, par lignes d'activités de l'assurance non vie, en millions d'euros**

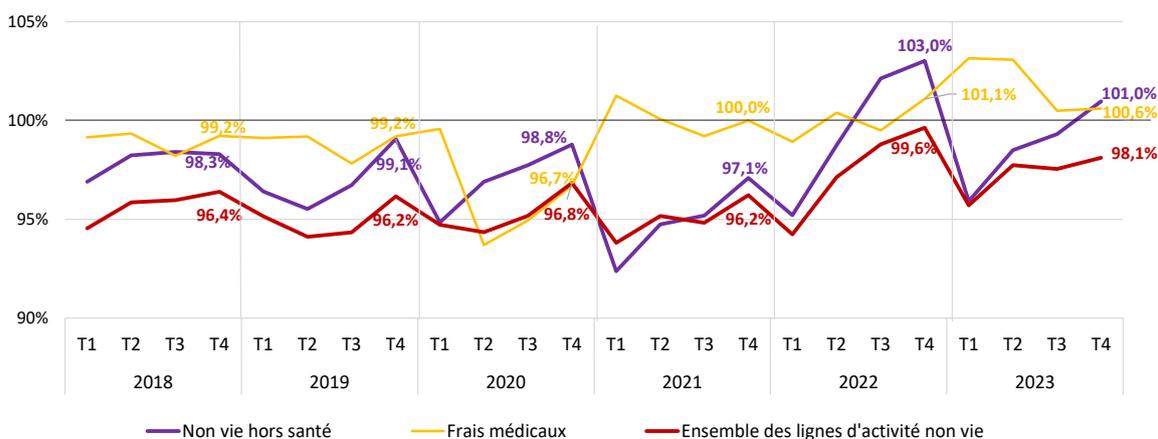
	Sinistres en affaires directes			
	2022	2023	Variation	
Assurance maladie	4 983	5 735	752	13,1 %
Rentes Santé non vie	1 786	1 784	-2	-0,1 %
<b>Ensemble des lignes d'activité santé vie</b>	<b>6 769</b>	<b>7 518</b>	<b>749</b>	<b>10,0 %</b>
Frais médicaux	24 345	25 931	1586	6,1 %
Protection du revenu	6 784	6 940	156	2,2 %
Indemnisation des travailleurs	163	197	33	16,9 %
<b>Ensemble des lignes d'activité santé non vie</b>	<b>31 293</b>	<b>33 068</b>	<b>1 775</b>	<b>5,4 %</b>
Assurance auto (RC + dommages)	18 040	17 991	-49	-0,3 %
Incendie et dommages aux biens	16 365	16 915	550	3,3 %
Responsabilité Civile (= RC) générale	5 772	6 190	419	6,8 %
Pertes pécuniaires diverses	826	922	96	10,4 %
Assistance	1 215	1 390	175	12,6 %
Protection juridique	481	477	-3	-0,7 %
Assurance-crédit et cautionnement	536	538	1	0,2 %
Assurance marit., aér. et transport	433	406	-27	-6,6 %
<b>Ensemble des lignes d'activité Non Vie Hors Santé (= NVHS)</b>	<b>43 668</b>	<b>44 829</b>	<b>1 161</b>	<b>2,6 %</b>

*Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.*

*Note : les montants sont calculés sur les données annuelles de la population trimestrielle.*

Source : ACPR

**Graphique 7 Ratios combinés**



Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.

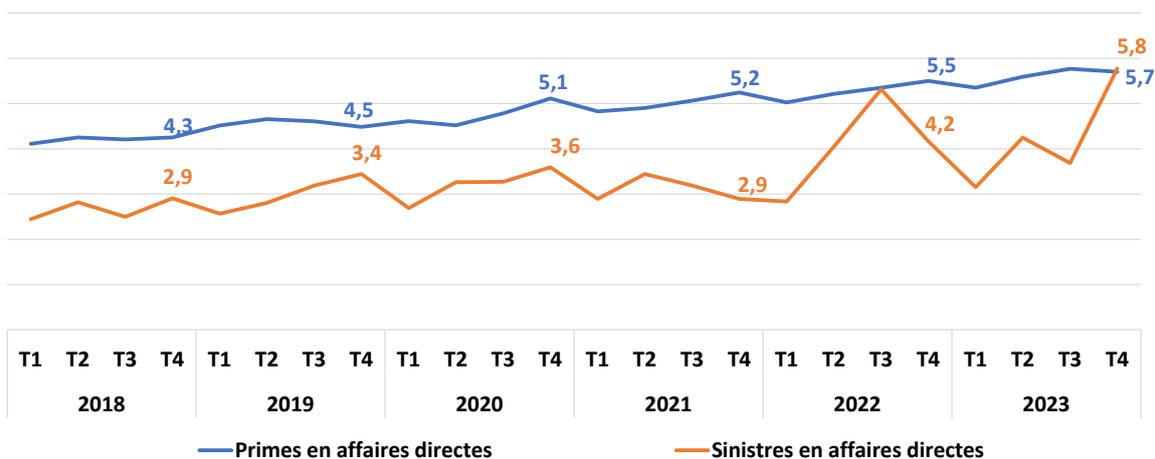
Notes :

- Les montants de fin d'année sont calculés sur les données annuelles de la population trimestrielle.
- Ratios nets de la réassurance.
- Chaque ratio est calculé sur des flux cumulés depuis le début de l'année en cours.

Source : ACPR

**4. Focus : augmentation de la sinistralité sur la ligne d'activité Incendie et autres dommages aux biens**

**Graphique 8 Évolution des primes et sinistres trimestriels d'incendie et autres dommages aux biens, en milliards d'euros**



Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.

Note : les montants de fin d'année sont calculés sur les données annuelles de la population trimestrielle.

Source : ACPR

**Tableau 5 Sinistres en affaires directes annuels d'incendie et autres dommages aux biens**

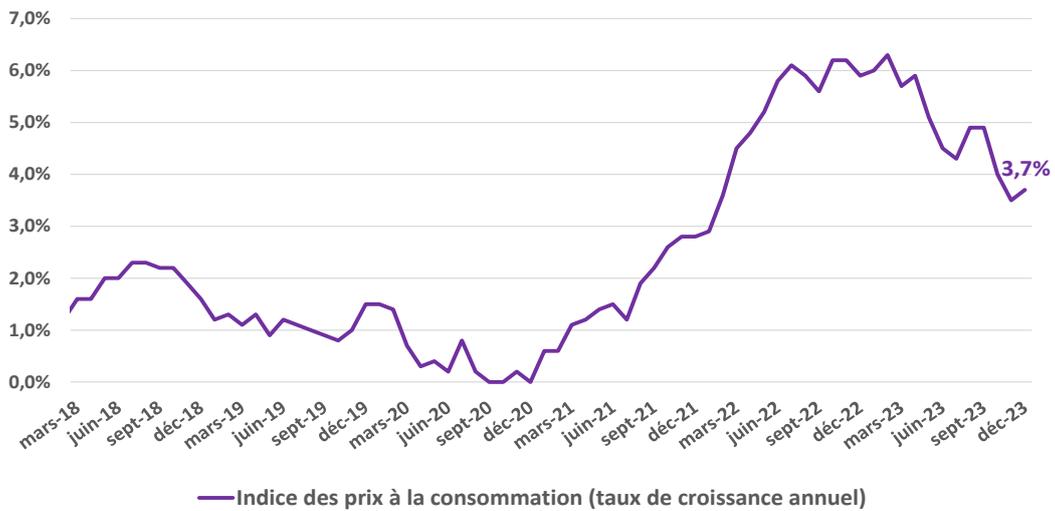
Sinistres en affaires directes (en milliards d'euros)					
2018	2019	2020	2021	2022	2023
10,7	12,0	12,8	12,4	16,4	16,9

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.

Note : les montants de fin d'année sont calculés sur les données annuelles de la population trimestrielle.

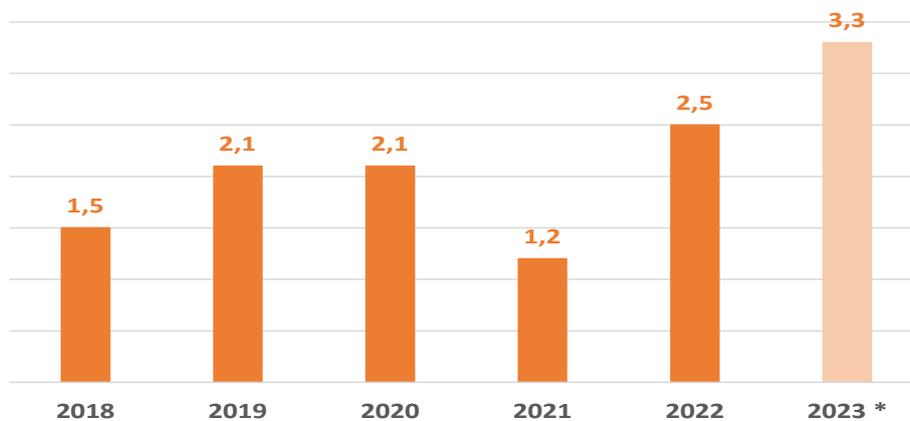
Source : ACPR

**Graphique 9 Glissement annuel de l'indice des prix à la consommation en France**



Source : INSEE

**Graphique 10 Charge de sinistres de la catégorie comptable catastrophes naturelles, en milliards d'euros**



\* Chiffre de 2023 provisoire.

Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises annuelles Solvabilité 2.

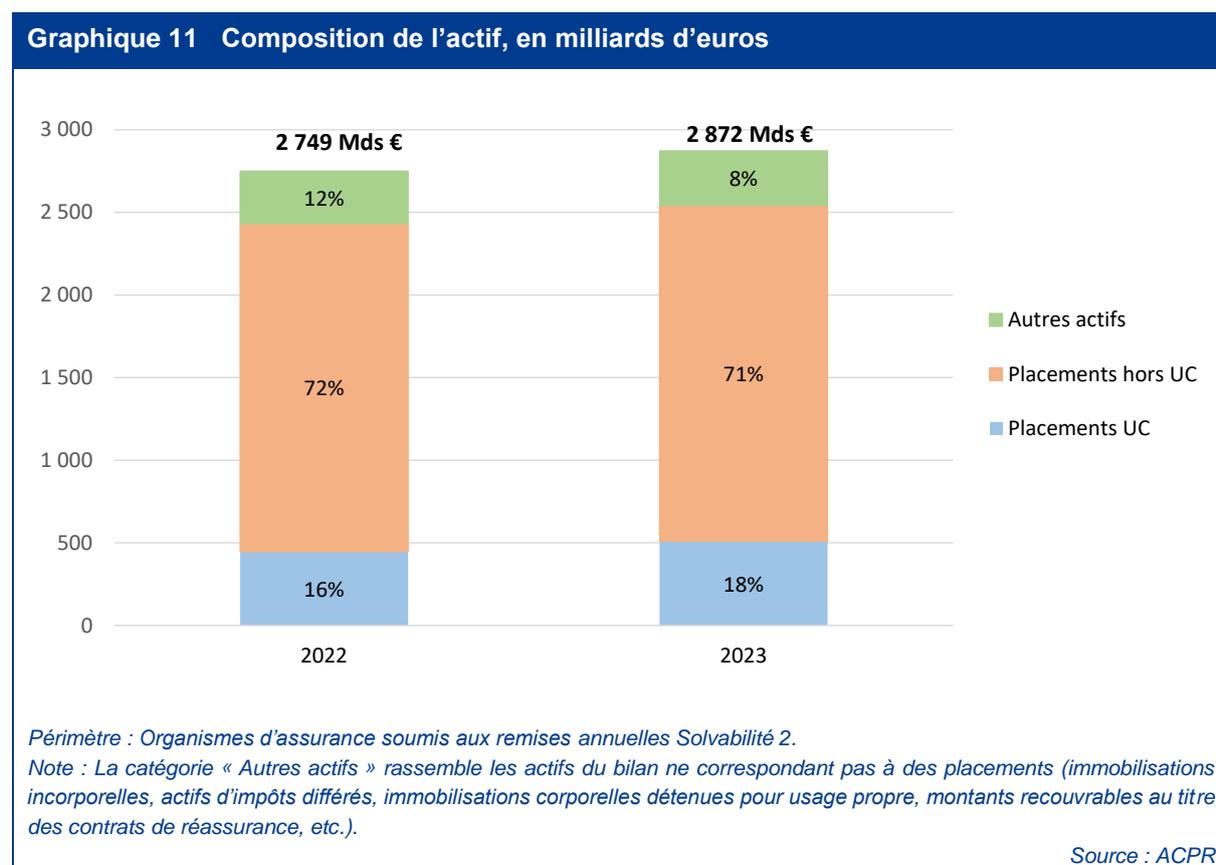
Note : les montants sont calculés sur les États Nationaux Spécifiques remis annuellement à l'ACPR.

Source : ACPR

# Bilan des principaux organismes d'assurance agréés en France

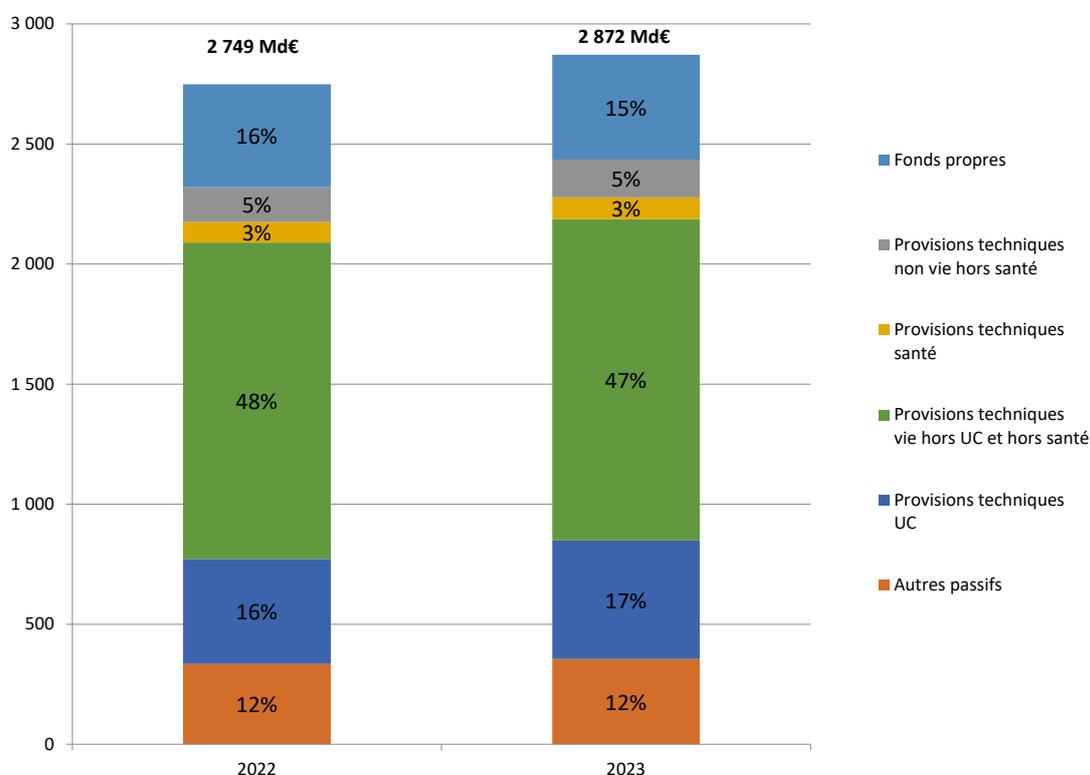
## 1. Structure du bilan

### 1.1 Composition de l'actif



## 1.2 Composition du passif

Graphique 12 Composition du passif



Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises annuelles Solvabilité 2.

Note : La catégorie « Autres passifs » comprend également les « dettes subordonnées ».

Source : ACPR

## 2. Provisions techniques

Tableau 6 Provisions techniques (PT) par types d'activités (en milliards d'euros)

Provisions techniques Ratio PT / Total bilan	2022	2023
Activité non vie (hors santé)	145,0 5,3%	157,6 5,5%
Activité vie (hors UC et hors santé)	1 317,6 47,9%	1 337,4 46,6%
Activité santé	85,2 3,1%	90,9 3,2%
Activité en unités de compte	437,4 15,9%	493,9 17,2%
<b>Total bilan</b>	<b>2 748,7</b>	<b>2 872,1</b>

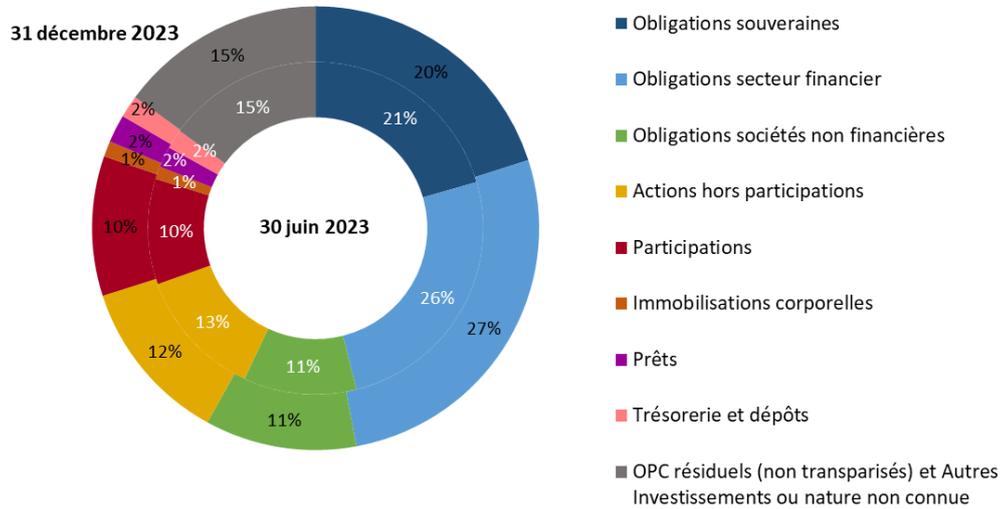
Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises annuelles Solvabilité 2.

Source : ACPR

### 3. Placements

**Graphique 13 Structure de placements des assureurs fin juin 2023 et fin décembre 2023 (après mise en transparence)**

Encours total de 2 582 milliards d'euros au 31 décembre 2023



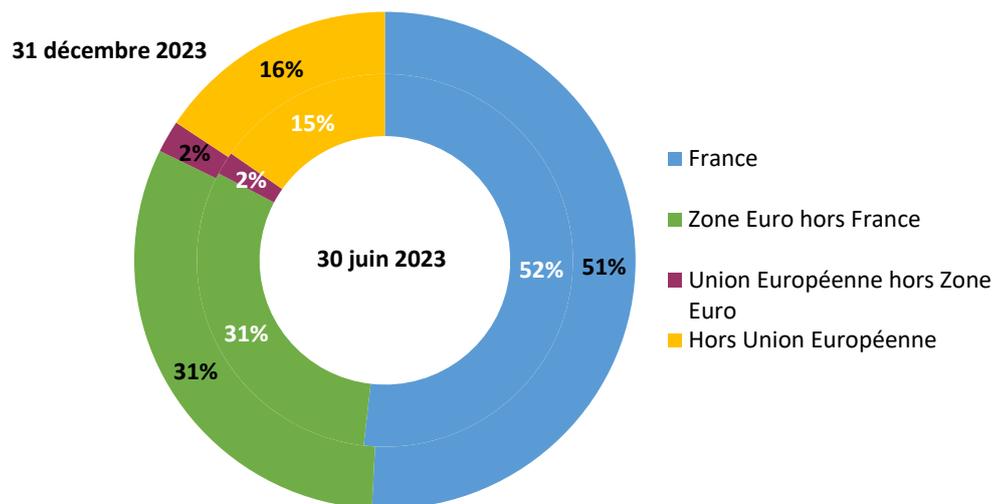
Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale.

Note : - Y compris placements en unités de compte. L'actif du bilan se compose des placements et d'autres actifs.

Source : ACPR et Banque de France

**Graphique 14 Expositions géographiques des placements des assureurs fin juin 2023 et fin décembre 2023 (après mise en transparence)**

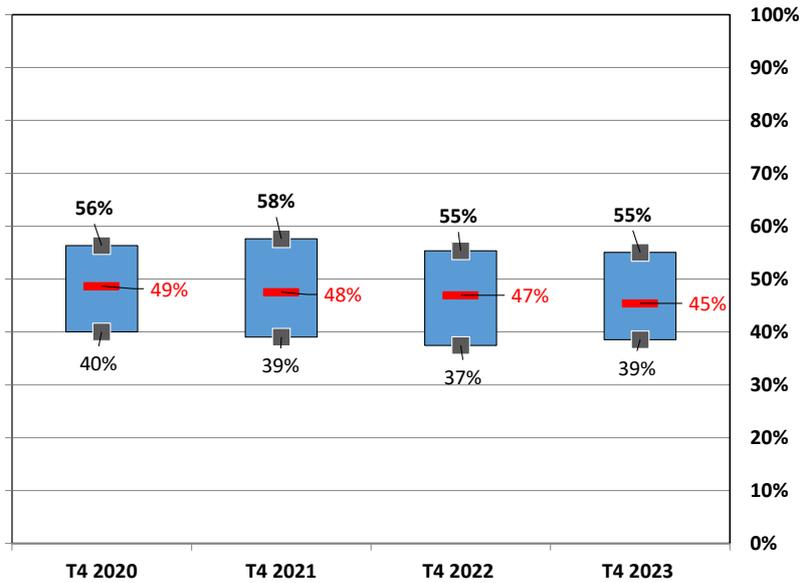
Encours total de 2 582 milliards d'euros au 31 décembre 2023



Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR et Banque de France

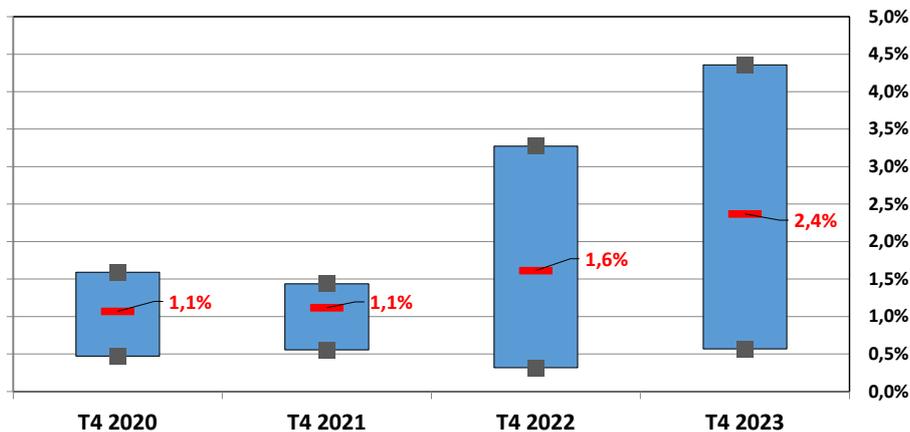
**Graphique 15 Part des actifs liquides (HQLA) dans le portefeuille des placements des assureurs-vie<sup>5</sup> (hors UC et après mise en transparence)**



En %, les quartiles sont représentés par les carrés gris et la moyenne par les traits horizontaux rouges  
Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR et Banque de France

**Graphique 16 Part de la trésorerie et des dépôts sur la valeur totale des placements (hors UC et avant mise en transparence)**



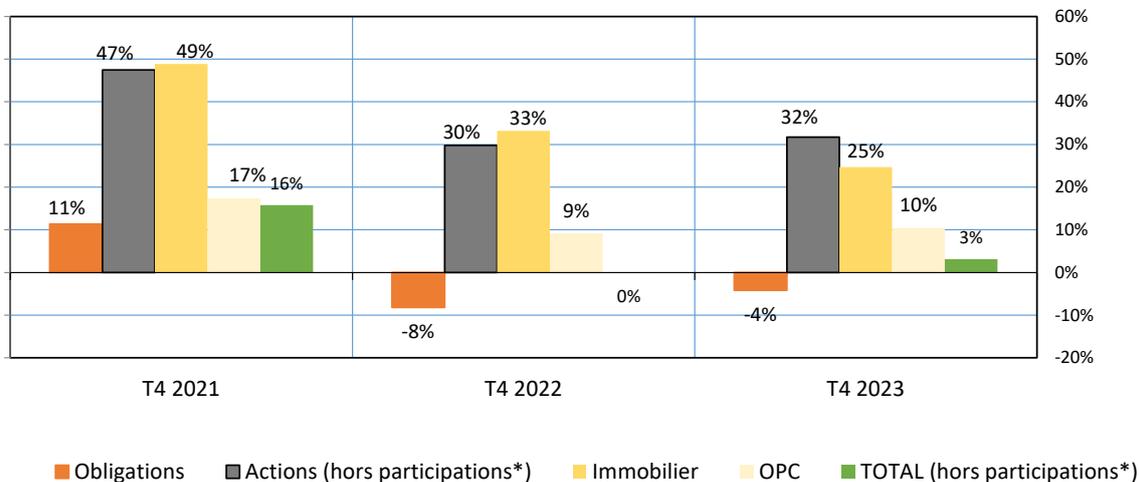
En %, les quartiles sont représentés par les carrés gris et la médiane par les traits horizontaux rouges  
Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR et Banque de France

<sup>5</sup> Le calcul de ce taux est inspiré des standards développés par le Comité de Bâle, dans le cadre de Bâle III, qui introduisent un ratio de liquidité (LCR – liquidity coverage ratio) dont l'objet est de promouvoir la résilience à court terme des banques au risque de liquidité. Ce ratio, notamment utilisé par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA), représente le rapport entre les actifs liquides de haute qualité (HQLA - high quality liquid assets) non grevés, pouvant être convertis en liquidité, facilement et immédiatement, sur les marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait trois jours calendaires, et l'ensemble des placements. Ces actifs liquides de haute qualité sont pris en compte en valeur de marché pour le calcul de ce taux.

#### 4. Focus : Amélioration des valorisations et des revenus des placements

**Graphique 17 Plus ou moins-value latente des placements en % de la valeur d'acquisition (hors UC et après mise en transparence)**

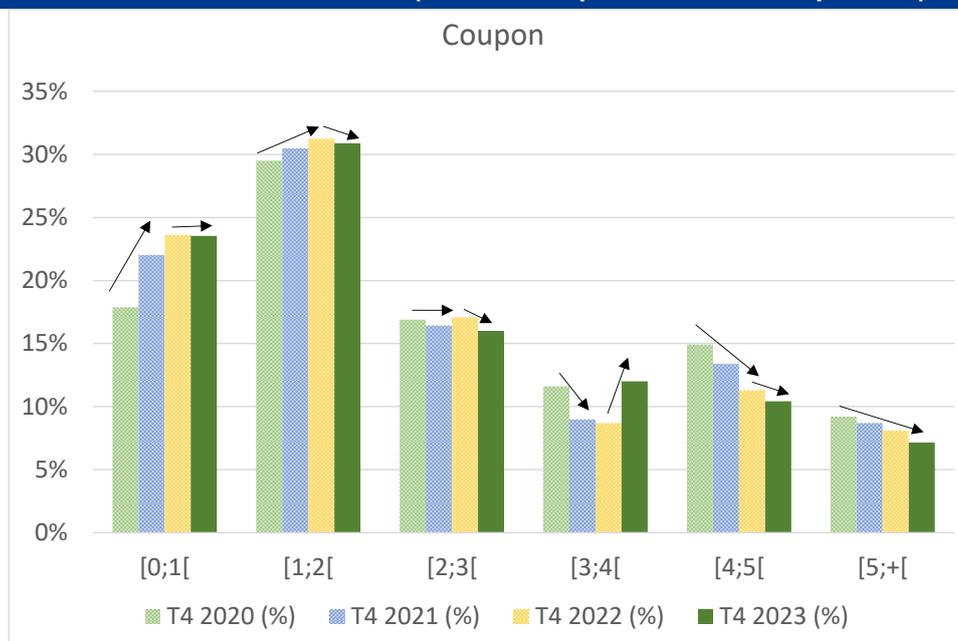


Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

\* : Actions (hors autres participations) = Actions cotées et non cotées uniquement, hors parts sociales

Source : ACPR et Banque de France

**Graphique 18 Évolution de la ventilation des placements obligataires par taux de coupon entre fin 2020 et fin 2023 (hors UC et après mise en transparence)**



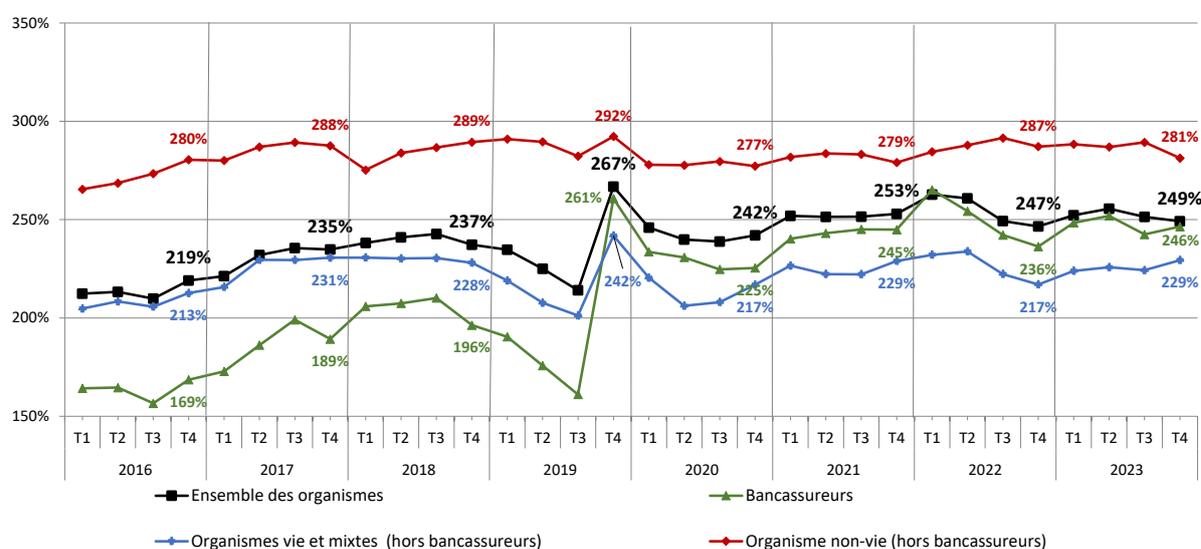
Périmètre : Organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles sur base sociale

Source : ACPR et Banque de France

# Solvabilité des principaux organismes d'assurance agréés en France

## 1. Capital de solvabilité requis (CSR)

Graphique 19 Taux de couverture du CSR par type d'organismes



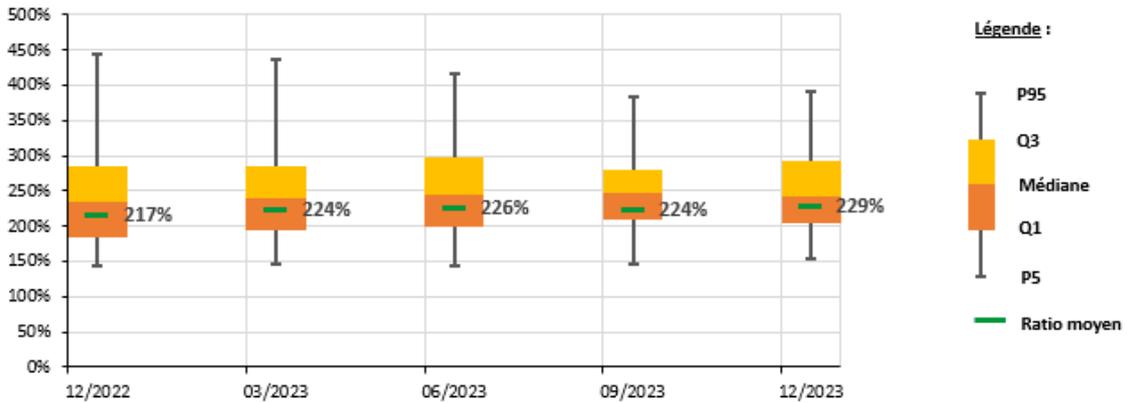
Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.

**Notes :**

- Les montants de fin d'année sont calculés sur les données annuelles de la population trimestrielle
- Taux de couverture calculé en tenant compte de la correction pour volatilité et de la mesure transitoire sur les provisions techniques

Source : ACPR

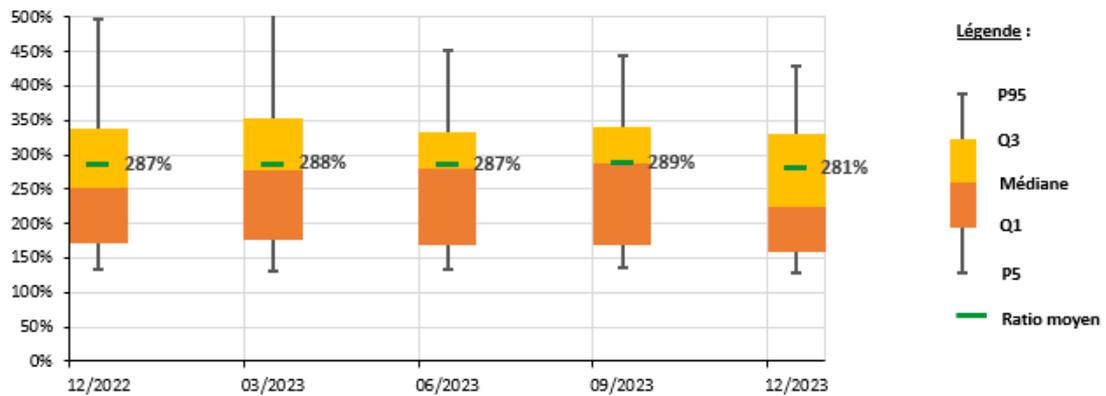
**Graphique 20 Taux de couverture du CSR des organismes vie et mixtes, hors bancassureurs**



Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.

Source : ACPR

**Graphique 21 Taux de couverture du CSR des organismes non vie, hors bancassureurs**

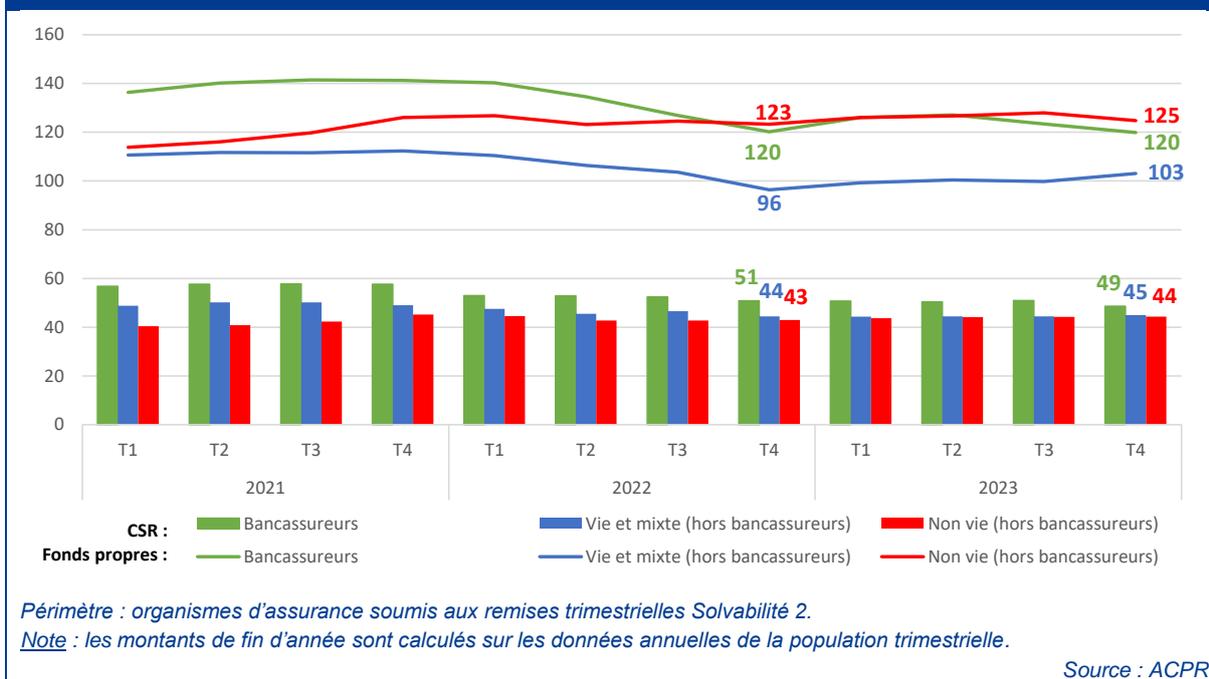


Périmètre : organismes d'assurance soumis aux remises trimestrielles Solvabilité 2.

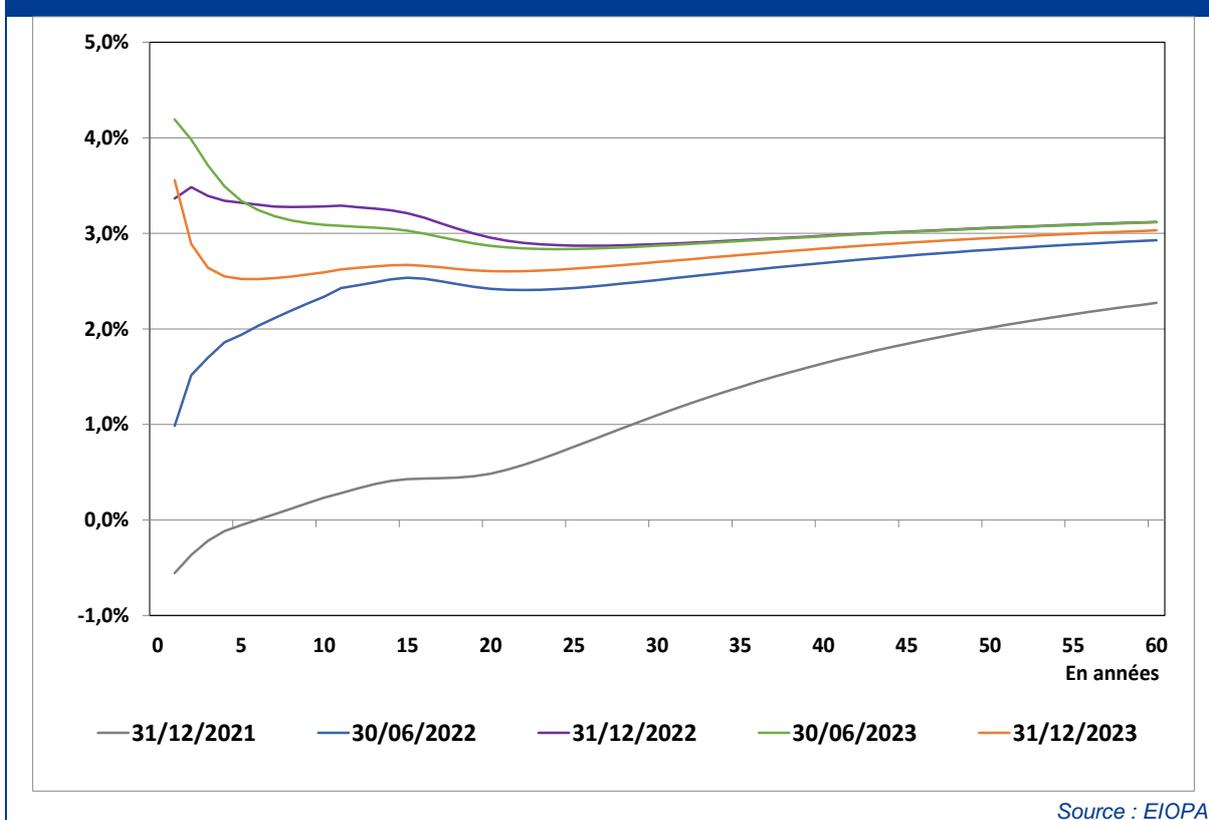
Source : ACPR

## 2. Évolution des fonds propres et du Capital de Solvabilité Requis selon le type d'organismes

**Graphique 22 Évolution des fonds propres et du CSR selon le type d'organismes, en milliards d'euros**



**Graphique 23 Courbe des taux sans risque**



# Glossaire

**Affaires directes en France** : Les affaires d'un organisme d'assurance sont dites « directes » lorsqu'elles correspondent aux engagements, contractés à partir d'une implantation en France, pour lesquels l'assureur est responsable du paiement des prestations. Elles excluent de ce fait les acceptations en réassurance (réalisées par les réassureurs ou les assureurs), dont la responsabilité est toujours assurée par l'assureur dit « cédant », mais également les activités réalisées à l'étranger, via la libre prestation de services (LPS) ou via des succursales.

**CSR** : Capital de solvabilité requis

**OPC** : Organismes de placements collectifs, aussi appelés fonds d'investissement

**PT** : Provisions techniques

**Ratio combiné** : rapport des coûts totaux (charge de prestations et frais) et des primes. Il permet d'apprécier la rentabilité technique d'une activité. Il ne tient pas compte des résultats financiers. Le ratio est inférieur à 100 % lorsque l'activité est techniquement rentable et inversement.

**Taux de sinistre** : rapports entre les sinistres mensuels de l'année N sur les provisions mathématiques de l'année N-1.

**UC** : Unités de compte



## Périmètre de l'étude

L'étude présente la situation des assureurs en France au deuxième semestre 2023. Elle se fonde sur les données annuelles et trimestrielles remises dans le cadre du *reporting* prudentiel Solvabilité II. Cette étude s'appuie ainsi sur les données les plus récentes, qui peuvent être revues à l'occasion de remises ultérieures.

Les données sont présentées sous la forme de graphiques et de tableaux pour les organismes soumis aux remises annuelles Solvabilité II sur base sociale, qu'ils soient agréés en tant qu'organismes vie, non vie ou mixtes.

# Compléments techniques

## La réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation est un élément des fonds propres de base automatiquement classée en niveau 1. Elle se calcule par différence entre :

- D'une part, l'actif net (excédent d'actifs sur les passifs, valorisés selon les articles L.351-1 et R.351-1 du Code des assurances)
- Et, d'autre part, les éléments de fonds propres de base suivants :
  - les actions détenues en propre,
  - les dividendes prévus et distribués,
  - les autres fonds propres de base tels que définis aux articles 69 a) i à v), 72 a) et 76 a) du Règlement Délégué 2015/35 de la Commission complétant la directive Solvabilité II :
    - le capital en actions ordinaires libéré et le compte de primes d'émission lié (ou pour les mutuelles et entreprises de type mutuel, le fonds initial) ;
    - les cotisations des membres ou l'équivalent, libérés ;
    - les comptes mutualistes subordonnés et libérés ;
    - les fonds excédentaires (cf. Art. R.351-21 du Code des Assurances) ;
    - et les actions privilégiées libérées, ainsi que leur compte de primes d'émission lié.
  - les autres fonds propres de base approuvés par le régulateur national,
  - et enfin certains éléments de fonds propres restreints relatifs aux fonds cantonnés sous condition.

Ainsi, par rapport au bilan comptable, la réserve de réconciliation correspond à la fois, après prise en compte de l'impôt différé, aux plus ou moins-values latentes (du fait du passage en valeur de marché des actifs), à l'écart entre les provisions comptables et la provision économique Solvabilité II (meilleure estimation augmentée de la marge pour risques) mais aussi à des éléments de fonds propres, tels que les réserves notamment, enregistrés dans les comptes sociaux mais qui ne sont pas singularisés en tant qu'éléments de fonds propres de base dans la directive Solvabilité II.